

LE CONSEIL SYNDICAL : MISSIONS, POUVOIRS, MANDATS, DÉLÉGATION DE POUVOIR ÉTENDUE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndics de copropriété, gestionnaires et assistants.
- Prérequis de connaissances : Avoir des notions en gestion de copropriétés
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Maitriser la délégation de pouvoir au conseil syndical**
- Connaître l'ensemble des missions et pouvoirs du conseil syndical
- Savoir travailler avec le conseil syndical

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Madame Juliette HORN : Formatrice certifiée, experte dans les métiers de la copropriété grâce à une expérience de 22 ans en tant que gestionnaire copropriété puis responsable métier syndic d'un groupe national

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (15 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux et attentes

Le conseil syndical, l'organe de contrôle et d'assistance (30 mn)

Constitution du conseil syndical (30 mn)

- Obligatoire mais on peut y déroger
- Composition du conseil syndical
- Président(e) du conseil syndical

Les attributions du conseil syndical en détail (2h)

- Assistance du syndic
- Consultation, avis du conseil syndical
- Conseil syndical et assemblée générale
- Délégations de pouvoir simple et étendue
- Pouvoirs du conseil syndical en situations difficiles
- Absence, défaillance du syndic
- Nomination d'un mandataire ad'hoc

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.